

29 nov 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 29 novembre 2002](#)

Assistance au développement de programmes informatiques

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et de M. Eddy Boutmans, Secrétaire d'État à la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur un marché complémentaire, à passer par procédure négociée, portant sur l'assistance au développement de programmes informatiques.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et de M. Eddy Boutmans, Secrétaire d'État à la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur un marché complémentaire, à passer par procédure négociée, portant sur l'assistance au développement de programmes informatiques.

Pour rappel, dans le courant de l'année 2001, un marché public de service a été passé par la voie d'un appel d'offre restreint. Ce marché a été attribué à la firme ORACLE. L'objet du marché était la conclusion d'un contrat cadre de services dans les domaines de l'assistance au développement de programmes informatiques, par le biais de la mise à disposition du pouvoir adjudicateur d'un consultant «DBA» et d'un consultant «programmeur», chacun pour 200 jours. Le montant total de ce marché s'élevait à 317.303,71 euros hors TVA. Or, au cours de ce marché, de nombreuses demandes additionnelles sont apparues de manière imprévue. Ce marché venant bientôt à terme, il est nécessaire de le prolonger afin de pouvoir perfectionner le projet de base et répondre aux requêtes supplémentaires. Le marché complémentaire (*) portera sur une commande de 200 jours pour un montant de 191.968,92 euros TVA comprise (**). (*) c'est-à-dire un marché public par procédure négociée sans publicité sur la base de l'article 17, §2, 2°, a) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services. (**) imputé sur l'allocation de base 41/02.12.04.57 ou les crédits sont disponibles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe